

Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de BRIANCON  
Commune de VILLARD SAINT PANCRACE

## ARRETE MUNICIPAL

**Objet : mise à jour des annexes du PLU de la commune de Villard St Pancrace.**

Le Maire de Villard st Pancrace,

Vu l'article L 126.1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L562-4 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération n° 2016-005 du conseil municipal de la commune de Villard St Pancrace en date du 3 mars 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2018-08-30-002 du 30 août 2018 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune.

## ARRETE

**Article 1** : Le PLU de la commune de Villard St Pancrace est mis à jour à la date du présent arrêté.

Les annexes du PLU sont modifiées pour intégrer l'arrêté préfectoral sus visé.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant 1 mois.

**Article 3** : Une copie sera adressée à Mme. la Préfète des Hautes-Alpes, à la D.D.T.

A Villard St Pancrace, le 6 novembre 2018

Le Maire,

Sébastien FINE

